

# RENTE VIAGERE IMMEDIATE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Contrat d'assurance vie épargne qui engage l'assureur au versement d'une rente dès la souscription du contrat (effet immédiat) et pendant toute la vie de la personne assurée (d'où le caractère viager de ce contrat). Ce contrat est souvent appelé vie entière immédiate. Comparer **Rente viagère différée**.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**